

PROPAGANDE DANS LES ECOLES ...

Cassettes vidéo, concours et récompenses à l'appui, les chasseurs pénètrent en milieu scolaire de plus en plus officiellement.

Buts avoués : promouvoir la chasse et susciter des vocations. La neutralité de l'instruction publique est désormais menacée. La politique s'en mêle.

L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) ouvre le dossier.

LES OBJECTIFS DES CHASSEURS:

Déjà, en février 90, les Etats Généraux de la chasse (organisés par l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, l'UNFDC) publiaient dans leurs rapports :

<< (Il faut) organiser au niveau des fédérations des excursions dans la nature pour les enfants des écoles. Il s'agira de faire assister les enfants à une chasse pour qu'ils en apprécient l'atmosphère et non à une découverte des animaux, qui favorise chez eux le processus de personnification de l'animal >>.

<< Un dialogue où il faudra se rappeler que le monde enseignant est essentiellement féminin, ce qui implique de prendre en compte des opinions souvent défavorables à la chasse >>.

Le mois suivant, au cours d'une conférence de presse, l'Office National de la Chasse (ONC, organisme public d'Etat), se déclarant investi d'une mission pédagogique, déclenchait une *<< campagne d'information des milieux scolaires sur la chasse et la nature >>.*

En avril 1993 a eu lieu à Limoges un colloque intitulé « animation en milieu scolaire », organisé par l'UNFDC, l'ONC et le FAF (Fonds d'assurances formations des fédérations des chasseurs). Monsieur André Goustat, au cours de ce colloque, a décidé de faire passer à un responsable de chaque fédération départementale de chasse un BAFA section environnement. Ce diplôme officiel permettra ainsi aux chasseurs de pénétrer de l'intérieur le milieu enseignant avec toutes les apparences de l'objectivité. Rappelons que Monsieur Goustat, président du FAF, est également président du parti politique « Chasse, pêche, nature et traditions », le CPNT.

OPINIONS DES PARTIES CONCERNEES

1°) Le point de vue des chasseurs :

- La chasse de loisir est une activité légale et une tradition.
- Les enfants d'aujourd'hui ont perdu le contact avec la nature, et il faut leur en redonner le sens, leur montrer également le rôle de l'homme, prédateur, chasseur et mangeur de viande, sans sensiblerie.
- Les enfants apprécient ces sorties en plein air et les professeurs sont satisfaits de ces interventions.
- De plus, la chasse est une passion, et l'on désire toujours communiquer ses passions.

2°) Le point de vue des protecteurs de la nature :

- les chasseurs ne sont pas des biologistes. Ils ne sont pas compétents pour enseigner une connaissance globale des équilibres écologiques et de l'interdépendance des êtres vivants. Leur passion de la chasse les limite à une vision de la faune déformée par leur concurrence avec les prédateurs naturels.
- Hélas, la corporation des chasseurs ne montre pas, sur le terrain, le comportement respectueux qui rendrait leur discours pédagogique crédible: oppositions aux créations de Réserves Naturelles, chasses illégales de printemps, intimidations de promeneurs, "traditions" entraînant la destruction d'espèces rares et protégées, etc.

3°) Le point de vue des éducateurs :

Les réactions des enseignants sont très diverses, voire opposées, chacun acceptant ou non les interventions extérieures. Le Réseau Ecole et Nature, l'association des pédagogues spécialisés en matière d'environnement, publie néanmoins dans sa charte : << *L'éducation à l'environnement s'appuie sur des valeurs de respect de la vie, de la diversité et d'autrui* >>.

Dans "l'école libératrice*" de juillet 92, un article sur ces interventions souligne : << *Nous devons cependant constater que certaines pratiques s'apparentent étroitement à celles des lobbies et n'ont rien à voir avec ce que nous attendons des intervenants extérieurs. Un exemple très concret nous en a été fourni par les Etats Généraux de la chasse.....>>.*

4°) Le point de vue scientifique :

La gestion cynégétique, très contestable d'un point de vue scientifique, ne peut être considérée comme un exemple intéressant pour des élèves.

En voici quelques raisons :

- Les lâchers de gibiers d'élevage dans la nature entraînent une pollution génétique des espèces sauvages, et une dégénérescence de leurs populations.
- La destruction systématique des animaux décrétés "nuisibles" (concurrents) par les chasseurs, perturbe la pyramide écologique, favorise les pullulations de micromammifères et la propagation des épidémies.
- Les plombs de chasse répandus massivement dans les campagnes françaises (plus de 10 000 tonnes par an !) intoxiquent gravement certaines espèces animales (saturnisme) et polluent les nappes phréatiques.

5°) Le point de vue des politiques :

Alertés par un courrier de l'ASPAS, des députés de tous bords se sont tournés vers le Ministre de l'Education Nationale d'alors, Lionel Jospin.

<< Il m'apparaît que les classes ne sont en aucun cas un lieu de vulgarisation de la chasse et que de telles opérations à l'avenir devraient être exclues >> (Dominique Paille).

<< Etant personnellement sensible au problème de fond que pose cette affaire, je vous serais reconnaissante de me transmettre votre position en la matière et de m'informer si vous envisagez de prendre des mesures à ce propos >> (Huguette Bouchardeau).

<< Si l'éducation nationale estime pouvoir le traiter avec l'objectivité et la sérénité nécessaires, ce qui n'est sûrement pas aisé, elle devrait présenter les thèses de ceux qui sont favorables à la chasse, et de ceux qui y sont opposés >> (Robert Poujade).

<< Ces initiatives sont contraires au principe intangible de la neutralité de l'enseignement public, face à des problèmes moraux, tels que le respect de la vie et l'attitude à l'égard des animaux >> (Georges Mesmin).

Madame Ségolène Royal, puis Monsieur Michel Barnier, interpellés par des journalistes sur la question, n'ont donné aucune suite à ce dossier.

6°) Le point de vue du Ministère de l'Education Nationale :

A toutes ces réactions, ainsi qu'à une lettre ouverte de France Nature Environnement (Fédération française des sociétés de protection de la nature) du 31 mai 91, le cabinet du Ministère n'a fait et ne fait encore aujourd'hui, qu'une réponse :

<< les dispositions réglementaires offrent toutes garanties pour que soient respectées les règles de l'éthique éducative en matière d'interventions extérieures. Dans ce cadre, les interventions des fédérations départementales de chasseurs ne sont pas exclues, au même titre que celles d'associations du type de l'ASPAS, sous la double réserve que leur contenu soit purement informatif et que tout prosélytisme en soit strictement banni >>.

7°) Le point de vue juridique :

Ces opérations sont donc illégales dès qu'il y a prosélytisme. Elles sont de toutes façons en contradiction avec le Bulletin Officiel (n°20 du 16 mai 1985) du Ministère de l'Education :

<< Durant la scolarité obligatoire, l'observation d'animaux familiers ou sauvages, dans leur milieu de vie, est souvent la base d'activités dont l'objet est à la fois la connaissance du monde vivant, la compréhension des équilibres biologiques et l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes >>.

Les faits :

Dans tous les départements, une lecture de la presse régionale donne vite une idée de ce qui se passe réellement sur le terrain :

*<< inciter les jeunes à chasser >>, << les chasseurs offrent 1500 F aux écoles >>
<< faire passer une bonne image de la chasse >>, << trouver des successeurs >>, etc **

L'exemple de l'école Chasse et Nature, de Jarnac (qui se vante d'avoir conduit 500 jeunes au permis de chasse, en 91, dans les Charentes) reflète bien un certain style de pédagogie.

On y plante des haies, on y observe les oiseaux. Mais, pendant des camps d'été, on amène des lapins vivants aux enfants, et on les tue avec eux pour leur montrer que c'est de la viande. Nous sommes donc loin d'innocentes sorties d'éveil à la nature ou de cours de sciences naturelles dignes de ce nom.

L'analyse de l'ASPAS :

Il s'agit là d'une véritable affaire de prosélytisme. Affiché ouvertement par les dirigeants cynégétiques, pratiqué sur le terrain, il est nié par le Ministère de l'Education Nationale. Les associations de chasseurs, qui, pour des raisons financières ont besoin de recruter des adhérents en perte de vitesse, sont en train d'officialiser leurs tentatives de séduction.

Il y a danger d'institutionnalisation d'une démarche illégale à la base et douteuse moralement. Il serait naïf de croire que ces messieurs ne se déplacent que dans un but "informatif". Ceux-ci amalgament "découverte de la nature" et promotion de la chasse, leur véritable passion, avec une évidente malhonnêteté. En témoignent les divers cadeaux (brochures, autocollants, tracts ...) laissés par les chasseurs après leurs interventions. De plus, "Chasse, Pêche, Nature et Tradition" étant un parti, il y a également danger de propagande politique. De très actifs militants du CPNT expliquent aujourd'hui leur vision de la nature à des écoliers.

La grande mission de l'école laïque, qui était de garantir la liberté de pensée, est ici gravement menacée.

Des propositions concrètes :

L'éducation à l'environnement, qui est aujourd'hui encore une grande lacune de l'Instruction Publique française, est devenue une nécessité. Le Conseil National des Programmes, qui a édité une déclaration à ce sujet, a retenu sept enjeux, parmi lesquels figure la préservation de la nature. La nature, source de vie, d'inspiration artistique ou philosophique, est certainement la base de tout éveil à l'environnement. Mais que celui-ci se fasse sans arrière-pensée !

L'ASPAS demande :

1°) L'arrêt de tout amalgame douteux éducation/publicité de la chasse, par le biais d'établissements officiels tels que les Inspections Académiques, l'Ecole Normale ou l'ONC, et l'interdiction de distribuer des "ouvrages pédagogiques" sur la chasse dans les établissements scolaires, comme cela se pratique déjà. *

2°) Des garanties concrètes que la réglementation, interdisant le prosélytisme, soit dès maintenant appliquée avec rigueur et vigilance sur le terrain.

3°) Que les "animateurs cynégétiques" soient systématiquement accompagnés de naturalistes non-chasseurs lors de leurs éventuelles interventions, ceci pour éviter toute dérive passionnelle de propagande et ainsi rester en conformité avec la loi.

4°) Que les associations naturalistes et les clubs nature de jeunes, qui assurent avec compétence, depuis des années, une initiation à l'environnement désintéressée, soient encouragées par des subventions, voire associées aux organismes d'Etat. Ces associations et clubs assurent en effet une véritable mission de service public, sans pourtant bénéficier d'un soutien suffisant.

-- :♦: --

Qu'est-ce que l'ASPAS ?

L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages et du patrimoine naturel est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à but non lucratif, loi de 1901, animée par des bénévoles.

Pour rester totalement libre et indépendante, elle ne perçoit aucune subvention des pouvoirs publics. Fondée en 1980, elle est agréée au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, affiliée à France Nature Environnement (FNE Paris) et au Bureau Européen de l'Environnement (BEE Bruxelles).

Aujourd'hui, l'ASPAS compte plus de 18 000 membres répartis dans toute la France, avec des délégués dans une soixantaine de départements français et plusieurs pays étrangers.

L'ASPAS a obtenu, en particulier pour son action éducative, le deuxième prix de la Fondation de France.

Quels sont ses buts ?

* **PROTEGER** les animaux sauvages et les milieux auxquels ils sont liés : l'ASPAS a créé le premier Conservatoire sanctuaire européen, mis en place des refuges, un réseau d'assistance aux animaux blessés, etc.

* **AGIR** pour le respect de la loi et pour les droits des non-chasseurs (recours contre les arrêtés préfectoraux illégaux autorisant la chasse des oiseaux en période de reproduction, etc.)

* **INFORMER** le public sur les mœurs des animaux, les milieux naturels et l'environnement : stages, sorties, commissions scientifiques, expositions, diffusions gratuites, etc.

Cette information porte également sur des dossiers soulevant des interrogations, comme celui-ci, destinés à être portés au grand jour. En effet, chacun a le droit de connaître les enjeux gravitant autour de notre patrimoine naturel.



© photo / S. Verdières

EDUCATEURS/NOUVELLE FORMULE

Arras / Septembre 1993 : Les membres du parti politique, Chasse, Pêche, Nature et Tradition, ont décidé l'extermination des renards, malgré la désapprobation des scientifiques. En effet, les renards sont nécessaires à l'équilibre naturel. Des membres de ce parti entrent actuellement dans les écoles pour "apprendre la nature" aux enfants...!